



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 31-2022

Centre sportif du Censuy

**Délocalisation de la Pétanque, création d'un parc arborisé et
adaptation du parking, demande d'un crédit d'étude**

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mercredi 21 décembre à 19h à la salle de Conférences du CTC.

Elle était composée de Madame Stéphanie Negri-Capt, de Messieurs : Yabalak Kemal, Jeton Hoxha, Marc Chambaz, Gérard Duperrex, Roland Delapierre et de Muriel Rossel (présidente-rapporteuse).

Absents: Mme Véréna Berseth et M. Basile Zufferey

La Municipalité était représentée par Mmes Patricia Zurcher Maquignaz et Tinetta Maystre conseillères municipales et M. Didier Divorne, conseiller municipal. Ils étaient accompagnés par plusieurs responsables de leurs 3 services : Mme Deirdre McKenna, architecte et MM. Alain Peneveyre, chef de service Gestion urbaine-Développement durable, Martin Hofstetter, chef de service Urbanisme et Antoine Perret, chef de service Bâtiments-Domains-Logement.

Invités : deux représentants du club de la Pétanque Renanaise.

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal **la demande d'un crédit d'étude** permettant :

- d'étudier la transformation de la parcelle N° 751 à l'Avenue du Censuy 36, comprenant un nouveau bâtiment pour la Pétanque Renanaise;
- le réaménagement d'une zone de stationnement avec maintien d'une rue de transit à vitesse modérée;
- la création d'un parc public réparti sur une surface d'environ 4'680 m2 .

Le projet

Les objectifs clés du projet peuvent être résumés comme suit :

- 1) Satisfaire aux besoins de la Pétanque Renanaise avec une solution pérenne qui verrait la construction d'un nouveau bâtiment de pétanque ainsi que 16 pistes extérieures.
Le projet est en effet parti du fait que la pétanque devait être relogée définitivement sur un autre site, la parcelle N° 686, qui l'accueille juste à côté de La Ferme des Tilleuls, allant subir d'importantes transformations pour permettre la réalisation des travaux du collecteur de Broye. A noter qu'il est prévu que cette parcelle devienne ensuite un parc public, dans la continuité de la Ferme des Tilleuls.
- 2) Répondre aux exigences du PACom ainsi qu'aux objectifs du Plan Climat, en renaturant 4'680 m2 du sol du parking et en le transformant en parc public avec la plantation d'environ 40 arbres majeurs. En effet le parking du Censuy est actuellement un des plus importants îlots de chaleur de la Commune ;
- 3) Consolider la vision d'ensemble du secteur, assurant la cohérence de tout développement futur ;
- 4) Renforcer le caractère de la zone en tant que pôle de sports, de détente et de loisirs au sud de Renens.

Calendrier

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mercredi 21 décembre à 19h à la salle de Conférences du CTC.

Elle était composée de Madame Stéphanie Negri-Capt, de Messieurs : Yabalak Kemal, Jeton Hoxha, Marc Chambaz, Gérard Duperrex, Roland Delapierre et de Muriel Rossel (présidente-rapporteuse).

Absents: Mme Véréna Berseth et M. Basile Zufferey

La Municipalité était représentée par Mmes Patricia Zurcher Maquignaz et Tinetta Maystre conseillères municipales et M. Didier Divorne, conseiller municipal. Ils étaient accompagnés par plusieurs responsables de leurs 3 services : Mme Deirdre McKenna, architecte et MM. Alain Peneveyre, chef de service Gestion urbaine-Développement durable, Martin Hofstetter, chef de service Urbanisme et Antoine Perret, chef de service Bâtiments-Domains-Logement.

Invités : deux représentants du club de la Pétanque Renanaise.

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal **la demande d'un crédit d'étude** permettant :

- d'étudier la transformation de la parcelle N° 751 à l'Avenue du Censuy 36, comprenant un nouveau bâtiment pour la Pétanque Renanaise;
- le réaménagement d'une zone de stationnement avec maintien d'une rue de transit à vitesse modérée;
- la création d'un parc public réparti sur une surface d'environ 4'680 m2 .

Le projet

Les objectifs clés du projet peuvent être résumés comme suit :

- 1) Satisfaire aux besoins de la Pétanque Renanaise avec une solution pérenne qui verrait la construction d'un nouveau bâtiment de pétanque ainsi que 16 pistes extérieures.
Le projet est en effet parti du fait que la pétanque devait être relogée définitivement sur un autre site, la parcelle N° 686, qui l'accueille juste à côté de La Ferme des Tilleuls, allant subir d'importantes transformations pour permettre la réalisation des travaux du collecteur de Broye. A noter qu'il est prévu que cette parcelle devienne ensuite un parc public, dans la continuité de la Ferme des Tilleuls.
- 2) Répondre aux exigences du PACom ainsi qu'aux objectifs du Plan Climat, en renaturant 4'680 m2 du sol du parking et en le transformant en parc public avec la plantation d'environ 40 arbres majeurs. En effet le parking du Censuy est actuellement un des plus importants îlots de chaleur de la Commune ;
- 3) Consolider la vision d'ensemble du secteur, assurant la cohérence de tout développement futur ;
- 4) Renforcer le caractère de la zone en tant que pôle de sports, de détente et de loisirs au sud de Renens.

Calendrier

Selon la planification établie, le **préavis de crédit de construction** sera déposé au Conseil communal au mois de juin 2023, lequel traitera également de la Convention entre la Ville de Renens et la Pétanque Renanaise.

Le début des travaux de construction est prévu dès octobre 2023. Ils devraient durer environ douze mois, avec une mise en service des pistes extérieures, pour le mois de septembre 2024. La remise du bâtiment de la pétanque est prévue au mois d'octobre 2024 et la plantation des arbres majeurs du parc en automne 2024.

Questions des commissaires :

Route / parking

Q. : quel est le taux d'occupation actuel du parking ? les places proposées vont-elles être suffisantes (le commissaire évoquant le Tribunal, le stade et la piscine) ?

R. : dans plus de 70% des jours de l'années, le nombre de nouvelles places proposées est largement suffisant. Pour les quelques jours de forte affluence à la piscine, la Commune entend encourager les baigneurs à emprunter les TL ou la mobilité douce. Elle rappelle qu'il y a encore plus de 500 places de parc publiques dans le quartier.

Q. : avec la suppression du Censuy, ne va-t-il pas manquer une grande place ?

R. : depuis quelque temps, la Commune met l'accent sur Verdeaux et cela semble mieux convenir à la population (place ombragée, sécurisée). Le vide-greniers y a migré à satisfaction de tous. Une réflexion quant à l'accès à une partie de la piscine est engagée (voir p.ex. les 1^{er} août organisés là-bas). Quant aux départs de certains cars pour des voyages organisés, une solution peut être trouvée sur les parkings du quartier ou de la région.

Q. : la route aura-t-elle des ralentisseurs ? Comment seront les traversées piétons, pistes vélo, etc. ?

Tous les détails n'ont pas encore été étudiés. La municipalité rappelle qu'il s'agit d'une rue de transit à vitesse modérée ; il sera donc tenu compte de la sécurité et de la modération de vitesse dans le projet. Aucun camion ni bus TL ne devraient passer par cette rue qui sera plutôt étroite.

Pétanque

Q. : les terrains extérieurs de pétanque seront-ils accessibles à toutes et à tous ?

R. cette question devra être traitée dans la convention avec le Club de Pétanque. Il faudra être attentif aux besoins spécifiques du club (organisation de tournois internes et régionaux, formation des joueurs), mais aussi au maintien de la qualité des pistes (pas de chiens, vélos, etc.) et aux risques de déprédation. La commune rappelle qu'il y a déjà deux pistes de pétanque publiques de l'autre côté du futur parc, près de l'édicule.

Par ailleurs la future convention prévoit l'ouverture du Club par rapport à la population de Renens et en particulier les jeunes. Le Club va organiser un Passeport-vacances et pourrait accueillir les écoles afin de développer ce sport facile d'accès.

Q. : le bâtiment et sa buvette seront-ils exclusivement réservés au club de Pétanque ?

R. : cette question également devra être traitée dans la convention avec le Club de Pétanque. Une réflexion est amorcée pour une ouverture publique de la buvette à certaines heures.

Délibération de la commission

Les commissaires estiment tous qu'il s'agit d'un très bon projet dans l'ensemble. Il a été bien réfléchi et il est en lien avec les points forts actuels de la Commune, à savoir le plan Climat, le PaCom et « l'encouragement au mouvement » pour la population.

La nouvelle route à trafic modéré et le parc public n'amènent pas de remarques particulières à ce stade de crédit d'études. Les détails du projet n'étant pas encore connus, ils seront éventuellement revus dans le préavis de crédit de construction.

Concernant le bâtiment et les terrains extérieurs de la pétanque, la commission souhaite à l'unanimité une mutualisation des locaux et des terrains. La population renanaise doit pouvoir y avoir accès autant que possible, le club de pétanque ayant priorité lors des tournois, formations etc. qu'elle organise.

Détermination de la commission

C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis ont été acceptées par la commission.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 31-2022 de la Municipalité du 28 novembre 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 380'000.- TTC pour la transformation de la parcelle N° 751 à l'Avenue du Censuy 36, comprenant un nouveau bâtiment pour la Pétanque Renanaise, le réaménagement d'une zone de stationnement, ainsi que la création d'un parc public réparti sur une surface d'environ 4'680 m2.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants ;

- Compte N° 3450.5030.2055 - Etudes pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la pétanque, (amortissements 30 ans) CHF 308'600.-;
- Compte N° 3100.5010.1080 - Etudes pour l'aménagement paysager, y compris parking (amortissements 20 ans) CHF 71'400.-.

Cette dépense sera amortie en 30 ans (Etudes pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la pétanque) et en 20 ans (Etudes pour l'aménagement paysager, y compris parking), conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

Handwritten signatures in blue ink:
Kuhn: Max Chaybas
J. Paul
[Several other illegible signatures]

La nouvelle route à trafic modéré et le parc public n'amènent pas de remarques particulières à ce stade de crédit d'études. Les détails du projet n'étant pas encore connus, ils seront éventuellement revus dans le préavis de crédit de construction.

Concernant le bâtiment et les terrains extérieurs de la pétanque, la commission souhaite à l'unanimité une mutualisation des locaux et des terrains. La population renanaise doit pouvoir y avoir accès autant que possible, le club de pétanque ayant priorité lors des tournois, formations etc. qu'elle organise.

Détermination de la commission

C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis ont été acceptées par la commission.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 31-2022 de la Municipalité du 28 novembre 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 380'000.- TTC pour la transformation de la parcelle N° 751 à l'Avenue du Censuy 36, comprenant un nouveau bâtiment pour la Pétanque Renanaise, le réaménagement d'une zone de stationnement, ainsi que la création d'un parc public réparti sur une surface d'environ 4'680 m².

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants ;

- Compte N° 3450.5030.2055 - Etudes pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la pétanque, (amortissements 30 ans) CHF 308'600.-;
- Compte N° 3100.5010.1080 - Etudes pour l'aménagement paysager, y compris parking (amortissements 20 ans) CHF 71'400.-.

Cette dépense sera amortie en 30 ans (Etudes pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la pétanque) et en 20 ans (Etudes pour l'aménagement paysager, y compris parking), conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

Président : Marc Chombar

